



REPORT MATCHS COVID – SAISON 2021 / 2022

Mise à jour du 13 janvier 2022

Dans le cadre de la Covid-19, les rencontres du championnat départemental peuvent être perturbées.

Le Comité Départemental du Calvados met en place une procédure à suivre pour les demandes de report de match.

Vous trouverez ci-joint un formulaire type établi par le Comité.

PROCEDURE

Étape 1 : Demande de report

Le club doit effectuer la demande de report auprès du Groupe Sanitaire via le formulaire dédié à l'adresse mail : report-covid@comitebasket14.fr en joignant les justificatifs (tests positifs : antigéniques ou PCR uniquement). Le destinataire de cette messagerie est uniquement le secrétaire qui en assurera la gestion.

Pour les cas contacts avec un schéma vaccinal non complet, joindre le certificat à date.

Étape 2 : Décision du report ou non

Le Groupe Sanitaire du Comité, valide les documents, puis transmet son avis à la Commission Départementale des Compétitions 5x5. Cette dernière notifie la décision prise aux clubs concernés et informe les officiels.

Demande de report tardive

La demande de report pour une rencontre programmée le samedi ou le dimanche devra être envoyée au plus tard à 14h le vendredi à report-covid@comitebasket14.fr.

Pour les rencontres en semaine, la demande devra être envoyée au plus tard la veille à 14h.

Toute demande effectuée en dehors de ces délais sera traitée a posteriori.

En cas de non-déplacement de votre équipe, vous devez impérativement prévenir le club adverse et les officiels désignés. A défaut, les frais d'officiels vous seront facturés.